64e ANNEE N° 19

VENDREDI 15 FEVRIER 1924

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....		0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les travaux des Comités d'experts. La situation de l'Allemagne s'est sensiblement améliorée. — Les budgets militaires des pays alliés et le pseudo-militarisme français. — La situation politique de la Grèce: dans l'attente de la République.

Les deux comités d'experts ont virtuellement terminé leurs enquêtes à Berlin.

Quels sont les résultats de leurs travaux ?

Il n'est guère possible de les prévoir : les seuls communiqués faits jusqu'ici restent dans le vague.

D'ailleurs, on prévoit que les rapports officiels ne seront pas terminés avant la fin février.

Dès lors, il sied de ne pas préjuger de leurs conclusions et d'attendre.

Du moins, est-il permis de relever dès maintenant que leur visite à Berlin n'a pas été vaine, bien au contraire.

La seule présence des experts en Allemagne a déterminé tout un ensemble de réformes importantes.

Trois faits sont particulièrement caractéristiques.

Tout d'abord un des grands scandales de l'inflation allemande, l'annulation des dettes, a été en partie effacé. On sait, n effet, que le mark étant tombé à rien, les créances chiffrées en marks s'étaient évaporées avec lui. Le cabinet Marx a, le 29 janvier, révalorisé les obligations à 10 0/0 de leur valeur or. Ainsi le créancier dont la créance s'était volatilisée, en retrouve une partie. Mais l'Etat intervient, et demande au débiteur encore 12 0/0 de la valeur or de cette dette, dont il a été soulagé par la seule baisse du mark. C'est l'impôt sur les bénéfices d'inflation.

D'autre part, une source considérable de déficit a été supprimée ; les chemins de fer et les postes ont été disjoints du budget de l'Empire.

Les chemins de fer, jouissent d'une sorte d'autonomie et forment une sorte de compagnie dont l'Etat serait l'unique actionnaire.

Cette autonomie financière des chemins de fer et des postes semble répondre à un double dessein ; d'abord alléger le budget général, puis permettre à ces deux exploitations de retrouver plus aisément leur équilibre.

Enfin, et voici le troisième fait, grâce aux impôts nouveaux et aux suppressions de dépenses, le budget allemand — si l'on ne tient pas compte des dépenses pour les réparations — est en équilibre. Bien mieux : les prévisions budgétaires pour l'année 1er avril 1924-31 mars 1925 présentent un excédent de recettes de 180 millions de marks-or !

Tout cela est bien fragile, bien hypothétique, bien théorique.

Il se peut que tout l'édifice des finances allemandes s'écroule au premier souffle.

Mais voyez le paradoxe :

La première sous-commission devait étudier les moyens d'équilibrer le budget allemand ; — et voici que l'Allemagne lui présente un budget en équilibre.

La seconde sous-commission devait étudier les moyens de stabiliser le mark : et le mark est parfaitement stable depuis deux mois, à un niveau probablement supérieur à sa valeur réelle.

⁂

A l'étranger, on accuse souvent la France d'impérialisme.

Les agents allemands affirment que notre pays est essentiellement militariste, et insistent sur les dépenses que nous faisons pour accroître nos forces terrestres, maritimes et aériennes.

Pour répondre à ces calomnies il suffit de donner des chiffres comparatifs.

Ils sont plus éloquents qu'un long plaidoyer.

Le budget de guerre de la France est de 3.566.765.327 francs. Celui des Etats-Unis est de 336.347.204 dollars et celui de la Grande-Bretagne, de 52.000.000 de livres sterling.

Le budget de la marine de la France est de 1.028.237.008 francs. Celui des Etats-Unis est de 359 millions 997.250 dollars, et celui de l'Angleterre de 58.000.000 de livres sterling.

Enfin, le budget d'aviation de la Grande-Bretagne est de 18.000.000 de livres sterling, et celui des Etats-Unis, de 12.626.200 dollars. Le budget français de l'aviation est compris dans les budgets de la guerre et de la marine ; on se rappelle à ce sujet les récents discours de M. Flandin et du capitaine Fonck, signalant notre faiblesse aérienne.

En résumé, le budget total de la France atteint à peu près quatre milliards et demi.

Au cours du change, celui des Etats-Unis représente plus de quinze milliards et demi.

Celui de la Grande-Bretagne est sensiblement de douze milliards, et pour la totalité de l'empire britannique, il dépasse dix-sept milliards et demi.

Ainsi, des trois grandes puissances alliées, la France est celle dont les dépenses militaires sont les moins élevées.

Cela n'empêche qu'on l'accuse — et qu'on l'accusera longtemps encore sans doute — d'être une impérialiste enragée !

⁂

La Grèce traverse à nouveau une crise gouvernementale.

On pouvait espérer que le retour à Athènes de M. Venizelos permettrait un règlement paisible de la question du régime et que, pour un temps du moins, les discussions intestines seraient finies.

Mais l'état de santé de M. Venizelos ne lui a pas permis de conserver le pouvoir et un nouveau cabinet a dû se constituer.

La première tâche de celui-ci sera d'organiser un plébiscite sur ce point essentiel : la Grèce doit-elle aller à la république ou rester une monarchie ?

C'est à la préparation de ce plébiscite d'ailleurs que M. Venizelos, dès son retour à Athènes, s'était attaché.

Il voulait qu'il s'effectuât en pleine indépendance.

Et pour atteindre ce but, pour donner à la volonté populaire une valeur définitive, M. Venizelos, au risque de mécontenter ses amis, s'était opposé à la proclamation anticipée de la République.

Par souci d'impartialité, il fit même la part trop large à ses adversaires et les monarchistes, ayant le champ libre, s'abandonnèrent à des campagnes furibondes qui déterminèrent une situation troublée.

Il n'est pas impossible, il est probable même que les conflits violents, qui éclatèrent à maintes reprises au Parlement grec, aient influencé la santé de M. Venizelos.

Quoi qu'il en soit, son successeur doit se proposer avant tout de mener à bien le dénouement de la crise politique qui s'éternise.

Puisse-t-il, dans un souci fort légitime d'impartialité, ne pas confondre celle-ci avec l'indifférence ou l'indécision et favoriser inutilement les partisans de la monarchie.

Il semble bien, en effet, que la dynastie constantinienne soit à jamais discréditée en Grèce : elle a vraiment trop d'erreurs et de fautes graves à son actif.

Le peuple Grec se prononcera-t-il pour une nouvelle dynastie afin de conserver la monarchie ? Celle-là serait vraiment difficile à instaurer.

En fait, un fort courant républicain paraît l'emporter désormais.

Quoi qu'il en soit, il importe que la question soit réglée au plus tôt, afin que la Grèce sorte enfin du chaos politique où elle est enlisée depuis longtemps.

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Le contrôle militaire et la S. D. N.

Le « Daily Mail » apprend que le gouvernement britannique a l'intention de s'occuper, à la première occasion, du transfert à la Ligue des nations du contrôle militaire de l'Allemagne. Cette fonction est actuellement assumée par la Commission interalliée de contrôle. Les négociations concernant le transfert ont commencé il y a plus d'un an, mais elles furent arrêtées à la suite de la suspension du contrôle qui suivit l'occupation de la Ruhr.

La remise à la Ligue des nations du contrôle militaire de l'Allemagne implique l'admission de l'Allemagne dans la Ligue, et il sera en conséquence nécessaire que le gouvernement de Londres consulte la France.

On est d'accord, en principe, sur la question du Palatinat

Traitant de la question du Palatinat, le rédacteur diplomatique du « Daily Telegraph » écrit qu'un accord ayant été conclu sur les principaux points du problème, il est probable que, donnant suite à une suggestion française, les gouvernements intéressés demandent aux hauts-commissaires et à leurs experts à Coblence, comme ce fut le cas dans la question des chemins de fer, d'établir au cours de ces jours prochains, un plan détaillé et défini en vue du règlement de la question.

Dans le Palatinat

Paris, 13 janvier, 13 h. 50 :

Nous avons reçu mercredi de notre correspondant parisien, le télégramme suivant que nous avons fait afficher, aussitôt sur les Boulevards.

« A Pirmasens (Palatinat), une foule armée de nationalistes a incendié la sous-préfecture, siège des séparatistes.

« Les bâtiments ont été détruits. Il y a eu 14 morts, 12 blessés.

« M. Schwab, chef des séparatistes, gravement blessé, s'est suicidé, craignant d'être fait prisonnier.

« L'état de siège a été proclamé ».

Dans la Ruhr

Expulsion de la zone occupée

La Haute-Commission interalliée des territoires Rhénans, réunie sous la présidence de M. Paul Tirard a prononcé l'expulsion des territoires occupés, du maître forestier Roezel de Bow qui avait adopté depuis la fin de la résistance passive, à l'égard des autorités forestières alliées, une attitude d'hostilité sournoise, cherchant à créer à celles-ci toutes sortes de difficultés.

Ce que rapportera la Ruhr

D'après les dernières statistiques officielles, voici ce que la Ruhr fournit actuellement aux alliés :

Livraisons mensuelles de charbon:

420.000 tonnes à l'Italie.
400.000 tonnes à la Belgique.
200.000 tonnes au Luxembourg.
700.000 tonnes à la France.

Le total de ces prévisions, atteint près de 2 milliards 300 millions de francs, mais on affirme qu'il est certainement très inférieur à la réalité, et on peut estimer qu'il oscillera entre 2 milliards et demi et 3 milliards de francs.

Au regard de ces recettes, dont l'importance irait en croissant, les principales dépenses sont celles de l'occupation militaire (à supporter d'ailleurs par l'Allemagne). Mais, en supposant même que le Reich poursuive la résistance (qu'il n'a jamais abandonnée en réalité) et qu'il nous fasse attendre le paiement de nos dépenses militaires, il s'agit de sommes qui ne sauraient dépasser 300 millions.

En Angleterre

Le programme travailliste

Les journaux signalent que le premier ministre a présidé lundi une réunion du parti travailliste parlementaire au cours de laquelle ont été adoptés des plans en vue de maintenir le contact le plus étroit entre les ministres et les députés travaillistes.

Un Comité composé de douze députés travaillistes et de trois membres du gouvernement, agira en qualité de Comité exécutif du parti et assurera la liaison entre le gouvernement et le parti.

Ce Comité se réunira au moins tous les quinze jours quand le Parlement siègera.

En vue d'une conférence internationale

On télégraphie de Washington :

M. King (de l'Utah) a déposé sur le bureau du Sénat américain, une résolution demandant que le président Coolidge soit autorisé à inviter les gouvernements de tous les pays du monde à se faire représenter à une conférence internationale.

A cette assemblée on discuterait les relations commerciales et politiques de toutes les nations et l'on élaborerait des conventions destinées à développer l'amitié internationale, réduire les armements navals et aériens, régler la question des dettes internationales, faciliter le commerce universel et stabiliser les changes.

EN RUSSIE

Les postes soviétiques font porter le deuil de Lénine

L'administration des postes russe a déjà expédié des lettres affranchies avec des timbres de deuil à la mémoire de Lénine.

A Moscou, les enfants meurent de froid par centaines

Du 10 décembre au 25 janvier, les corps gelés de 1.035 enfants ont été trouvés dans les rues de Moscou. Pendant la même période, la police a trouvé 3.785 enfants à demi-gelés. Ces faits ont été portés à la connaissance du comité des Soviets de Moscou.

AU MEXIQUE

Les pertes des rebelles à la bataille d'Ocotlan s'élèvent à un millier d'hommes. Le général Obregon a réoccupé Vera-Cruz sans rencontrer de résistance. Il a déclaré que les Fédéraux occupent maintenant Orizaba, Cordoba et Soledad.

Un bruit stupide

Des journaux ont annoncé que le gouvernement français se proposait de céder au gouvernement des Etats-Unis certaines de nos colonies et notamment ses îles des Antilles.

Cette information est dénuée de tout fondement, le gouvernement n'ayant jamais eu l'intention de céder une partie quelconque de son territoire.

D'ailleurs, le gouvernement américain lui-même a démenti à Washington ce bruit qu'il qualifie de « ridiculement extraordinaire ».

M. Clemenceau et l'Elysée

Le bruit avait couru, ces jours derniers, qu'une longue entrevue aurait eu lieu, à l'Elysée, entre MM. Millerand et Clemenceau et on en avait tiré la conclusion que cette entrevue avait pu porter sur des questions ministérielles. Une note officieuse, communiquée à la presse, indique que cette entrevue n'a pas eu lieu.

Les démissions dans le parti radical

M. Meunier, député des Ardennes, a avisé M. Herriot, président du Comité exécutif du parti radical, qu'il se retirait du parti, dont l'attitude anti-gouvernementale choque les intérêts des populations dont il est le représentant.

Le bacille de la scarlatine est identifié

Le professeur A. C. Dochez, de l'Université de Colombie, annonce qu'il a définitivement identifié le bacille de la fièvre scarlatine et qu'il a réussi à composer un vaccin qui, injecté aux malades atteints de scarlatine, a donné des résultats extrêmement satisfaisants.

Chambre des Députés

Séance du 12 février 1924

MATIN

La Chambre rejette divers amendements présentés au sujet des projets de loi fiscaux, et aborde la discussion de l'article 3 qui est ainsi conçu : « Il sera perçu deux décimes sur tous les impôts, droits et taxes recouvrés au profit de l'Etat, selon les dispositions prévues par la présente loi. »

M. Engeraud déclare qu'il votera le projet, mais il signale que ce projet sert de prétexte à des augmentations de prix des marchandises. M. Poincaré répond qu'un texte élaboré d'accord avec le Gouvernement et la Commission des finances sera soumis au Parlement contre cette spéculation.

SOIR

La Chambre vote une proposition de résolution concernant la Commission des spéculations de guerre : cette proposition tend à accorder les pouvoirs d'enquête à la dite commission.

La Chambre reprend la discussion des projets de loi fiscaux. M. Tardieu combat l'article 3 qui tend à instituer le double décime. Il estime que ces décimes ne donneront que 3 milliards et demi au lieu de 6 milliards : il dit que les nouvelles charges seront supportées par les petits et les moyens contribuables. Il ne croit pas que le franc remonterait si l'équilibre du budget était assuré. Il critique vivement la politique financière du Gouvernement.

M. Klotz combat également l'article 3 : l'annonce seule du projet relatif au vote de 2 décimes a fait augmenter le prix de la vie de 20 à 30 0/0.

M. de Moro-Giafferi déclare qu'il faut empêcher la hausse et provoquer la baisse. Il faut dès lors modifier l'article 419 du Code pénal et l'appliquer. M. Klotz dit que le texte du projet est devant la Commission : il n'y a qu'à le voter et réprimer énergiquement la fraude.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain matin par 330 voix contre 240.

Sénat

Séance du 12 février 1924

Dès l'ouverture de la séance, il est donné lecture d'une motion par laquelle le Sénat adresse un hommage ému et reconnaissant à la mémoire du Président Wilson, s'associe au deuil de la grande république amie et lui envoie l'expression de sa fraternelle sympathie.

Cette motion est votée à l'unanimité moins 2 voix : celles de MM. Delahaye et du comte de Blois.

Le Sénat discute le projet créant un office des mines domaniales de la Sarre. Les divers articles et l'ensemble de ce projet sont votés.

CHRONIQUE LOCALE

A propos de quelques démissions

Nous avons rapporté, dans notre précédent numéro, la démission de M. Adolphe Cheron, député de Paris, comme membre du parti radical-socialiste.

Le geste a servi d'exemples et d'autres députés radicaux-socialistes, à la suite des incidents qui marquèrent les derniers débats de la Chambre, ont également donné leur démission du parti.

Tel M. Meunier, député des Ardennes ; tel le commandant Pilate, député de la Seine ; tels MM. Henri Poncet et Decoène-Racouchot, députés de Saône-et-Loire.

La lettre de démission de ces derniers mérite qu'on s'y arrête. Nous en détachons les deux passages suivants :

« Notre idéal républicain, basé sur la laïcité de l'Etat, la collaboration des classes laborieuses, le respect de la propriété privée, la confiance en l'avenir de la Société des nations, nous permet, la tête haute, de continuer à regarder vers un horizon, où s'apaiseraient les haines, non seulement entre nations, mais entre les partis et les hommes.

« .....Il nous reste à vous dire « l'amertume » que nous éprouvons, nous aussi, à voir le comité exécutif de notre parti jeter, pour un bénéfice discutable, la division entre les républicains, au moment précis ou l'union serait plus nécessaire que jamais à la vie de notre pays et de la République. »

D'autres démissions suivront sans doute.

De toutes façons, on peut conclure que le parti radical et radical-socialiste subit une crise assez grave.

⁂

Quant aux causes de cette crise, nous croyons les apercevoir dans la conduite de certains dirigeants qui ont voulu à tout prix rejeter leur parti dans l'opposition systématique, quittes, du même coup à le détacher de la grande famille républicaine.

Lorsque Poincaré forma son cabinet, il fit appel aux concours radicaux, qui, en partie, se dérobèrent, pour des raisons mal définies.

Nous avons alors exprimé nos regrets de voir ainsi les radicaux faire défection au parti républicain pour tendre la main aux fervents de l'internationalisme et de la dictature.

Dès ce moment, il devenait inévitable que la crise éclatât un jour ou l'autre : les troupes ne pouvaient suivre indéfiniment des chefs qui s'obstinaient à les entraîner hors des directives du parti.

Ce n'est pas en maniant les foudres de l'anathème et de l'excommunication, même à jet continu, qu'un parti peut fortifier sa position.

Au contraire ! Quand il arrive à de telles extrémités, c'est que la désagrégation est proche.

En fait, la crise que nous prévoyions est en plein développement à l'heure actuelle.

Et si nous avons tenu à l'examiner de près, c'est que nous y voyons un symptôme.

Nous croyons y discerner l'indice que le parti radical-socialiste va, enfin, rentrer dans la clarté.

De deux choses l'une, en effet : ou bien, il renoncera à son obstruction extravagante et rentrera dans la grande famille républicaine où il a sa place toute marquée ; ou bien, il persistera dans son attitude de lutte et de division républicaine et, du même coup, ira rejoindre les extrémistes, partisans de l'internationale et de la haine des classes.

Mais, quoi que fassent ses membres, l'ambiguïté qui a régné ces derniers temps sera dissipée et nous voulons espérer que le gros des forces radicales ira rejoindre l'ensemble des forces républicaines.

⁂

Comme les réflexions qui précèdent s'agençaient dans notre esprit, nous avons lu, dans la *Dépêche de Toulouse* — organe qui a la prétention d'exprimer l'orthodoxie radicale — un article très caractéristique.

Ce n'était pas, si vous voulez, une approbation enthousiaste (il y a des ménagements à prendre !), de la politique de Poincaré, mais c'était mieux, bien mieux, qu'un simple plaidoyer.

On en jugera aisément par le passage suivant extrait du n° du 11 février courant :

« M. Poincaré a fait un effort remarqué pour préciser sa pensée ; interrogé successivement sur les monopoles, sur les lois laïques, sur les congrégation, ses *déclarations, nettement conformes à l'esprit républicain, ont été précises et catégoriques.* Il a déclaré qu'on ne toucherait pas aux monopoles d'Etat, malgré que, dans la majorité qui le soutient, beaucoup soient hostiles aux monopoles ; qu'on n'autoriserait par décret aucune congrégation ; qu'on maintiendrait l'application intégrale des lois laïques ; bref, *il a donné toutes les assurances positives et politiques que la gauche, à juste titre, réclamait.* Tout cela n'a pas dissipé le malentendu qui existe entre la gauche, vers laquelle le porte son sentiment de fond et qui le repousse constamment vers sa majorité, et lui-même. »

Ainsi, la *Dépêche* en convient : les déclarations de M. Poincaré sont nettement conformes à l'esprit républicain. Pourquoi, dès lors, le malentendu subsiste-t-il ?

La réponse est simple : en l'espèce, les idées et les doctrines ne sont pas en jeu, mais les rancunes et les appétits d'un état-major que désertent les troupes.

Et si les troupes désertent c'est parce que, enrôlées sous une bannière pour servir un programme, elles préfèrent lui demeurer fidèles plutôt que servir des ambitions, des intérêts mesquins.

Peut-on leur faire grief d'une telle attitude ?

Elles méritent plutôt d'être félicitées.

Quoi qu'il en soit, à la veille des élections législatives, d'une importance particulière, il n'est pas sans intérêt de voir les radicaux sortir de la confusion chère à certains de leurs chefs.

Désormais, ils doivent choisir : *pour* les républicains *contre* l'internationalisme démagogique, ou *pour* l'internationalisme *contre* la République.

D'ores et déjà la grosse majorité des radicaux socialistes (voyez le Sénat) s'est prononcée *pour* la République : les autres devront suivre ou renoncer à parler au nom des radicaux dont ils usurperaient l'étiquette.

M. DAROLLE.

LA SPÉCULATION
ne doit pas continuer !

Dans notre dernier numéro nous avons signalé que des commerçants « trop pressés » avaient, en prévision du vote des 2 décimes supplémentaires d'impôts, augmenté les prix des marchandises de 20 0/0.

Cette augmentation abusive, alors que l'application de ces impôts n'est pas encore faite, a soulevé d'énergiques protestations parmi les consommateurs.

Aussi bien ces protestations ont été entendues et approuvées par les commerçants et industriels consciencieux, car il savent bien qu'en admettant l'application des 2 décimes d'impôts supplémentaires, la charge réelle qui leur incombera ne sera que de 4 à 5 0/0 pour les produits nationaux et de 8 à 9 0/0 pour les produits importés.

Or, comme on le voit, il y a une marge importante entre cette charge et celle de 20 0/0 que des commerçants veulent faire supporter aux clients.

Et c'est pourquoi, le Conseil de direction du Comité républicain du commerce, de l'industrie, et de l'agriculture a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que certains industriels et commerçants, prétextant des projets d'augmentation d'impôts et de majoration de tarifs ont augmenté leurs prix de vente avant même que ces augmentations et ces majorations soient réalisées ;

« Rappelant les avertissements qu'il a déjà donnés ;

« Proteste contre des pratiques qui, en aggravant la cherté de la vie, portent une injuste et nouvelle atteinte au bien-être de la masse des consommateurs compromettent l'autorité morale et les intérêts des commerçants et industriels honnêtes, et exposent ces commerçants et ces industriels à voir renaître les mesures législatives et les sanctions pénales dont ils se sont plaints à juste titre ;

« Espère que nos sections de province, les Chambres de commerce, les groupements professionels, feront effort pour faire comprendre à tous les industriels et à tous les commerçants leurs devoirs et leurs intérêts. »

Il faut espérer que cet ordre du jour voté par le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, produira son effet sur la grande majorité des commerçants.

Car, comme le disait mardi à la Chambre, M. Dariac, président de la Commission des finances, c'est un scandale abominable, un véritable crime contre le pays, que des individus accroissent la cherté de la vie pour réaliser des bénéfices illégitimes.

Mais, malheureusement, toutes ces protestations seraient vaines, si elles n'étaient pas suivies de mesures appropriées à la situation actuelle.

Comme l'a indiqué, au cours de la séance de mardi, M. de Moro Giafferi, on doit empêcher la hausse, mais encore provoquer la baisse. Or, a-t-il ajouté, il y a une motion déposée qui tend à décider la modification de l'article 419 du Code pénal contre les spéculateurs.

Cette motion est actuellement soumise à l'examen de la Commission compétente : mais elle devrait être votée en même temps que la loi relative aux projets fiscaux.

Au surplus, le Président du Conseil a déclaré, mardi, qu'un texte élaboré d'accord avec le Gouvernement et la Commission des finances sera soumis au Parlement.

Cela, il le faut, et avant peu de temps. On ne doit pas permettre à des exploiteurs de provoquer une hausse factice qui leur rapportera d'énormes bénéfices.

Enormes bénéfices ? Mais comment donc ! Un de nos confrères parisiens a donné les chiffres suivants, à la suite d'une déclaration faite par un commerçant qui affirmait que le vote des 2 décimes l'obligerait à augmenter de 20 0/0 le prix de ses marchandises. « Votre chiffre d'affaires est d'un million par an, et vous payez, au total, environ 20.000 francs d'impôts. Quand le double décime sera appliqué vous paierez 4.000 francs de plus, et vous voulez augmenter le prix de votre marchandise de 20 0/0, c'est-à-dire de 200.000 francs ? »

On voit donc d'où vient la hausse : celle-ci est fictive. Elle n'est due qu'à la spéculation de gens qui veulent réaliser vite de grosses fortunes.

Le pays finira bien par s'en apercevoir : mais le Gouvernement a le devoir de réprimer cette spéculation.

Le Comité républicain du Commerce, de l'industrie et de l'agriculture fait entendre sa protestation. Il appartient au Gouvernement de prendre les mesures les plus sévères, pour sauvegarder les intérêts de la grande masse des contribuables, des consommateurs.

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur la proposition tendant à la suppression de l'article 2 des projets de loi fiscaux, les députés du Lot ont voté : *Contre.*

La Chambre a repoussé par 361 voix contre 165.

⁂

Sur l'amendement de M. Queuille demandant que l'article 2 qui indique que jusqu'à la fin de 1924, il ne sera procédé à aucune création d'emploi, ne vise pas les emplois réservés aux victimes de la guerre, les députés du Lot ont voté : *Pour.*

La Chambre a adopté par 498 voix contre 14.

Enregistrement

Notre jeune compatriote M. Fau, précédemment nommé receveur de l'enregistrement à St-Seine-l'Abbaye est nommé à Luzech.

Postes

M. Venries, facteur rural à Gorses est nommé facteur-receveur à St-Cirgues (poste créé).

M. Ricros, facteur rural à Gagnac, est nommé à Gorses.

Syndicat de la Presse Pharmaceutique Française

Vendredi dernier, 8 février, s'est tenue, à Paris, l'Assemblée Constitutive du Syndicat de la Presse Pharmaceutique Française.

Notre compatriote, M. Paul Garnal, directeur de *l'Action Pharmaceutique*, a été élu vice-président.

Nos félicitations.

Gendarmerie

M. Pujol, gendarme à Gourdon, est nommé à Auterive (Hte-Garonne).

L'électrification du Lot

M. Cazes, ingénieur à Cahors, vient de rédiger un très intéressant rapport sur la question d'électrification dont s'est occupé le Conseil général du Lot.

Nous en extrayons les passages suivants :

« D'après le dernier état statistique fourni récemment à M. le Ministre des Travaux publics par le Service du contrôle, le nombre des réseaux de distribution en service régulier atteint le chiffre de 41, dont 32 sont autorisés par concessions communales et par permission de voirie. La longueur des canalisations, basse tension de ces réseaux, est de 123 kilomètres ; la population desservie est de 57.000 habitants, fournissant seulement 4.000 abonnés, pour une population totale du département de 176.889 habitants.

« La puissance installée chez les abonnés est de 560 kws pour l'éclairage et de 250 kws pour la force motrice, soit, au total, 810 kws. La longueur des lignes haute tension qui alimentent les réseaux de distribution est de 154 kilomètres, et la puissance des usines de production, généralement hydrauliques, de 950 kws. Les recettes accusées par les entrepreneurs auraient été, en 1922, de 500.000 francs pour l'ensemble des distributions envisagées.

« Le nombre des demandes de concession en cours d'instruction est de 13. »

Après avoir constaté que la distribution d'énergie électrique, actuellement en exploitation dans le département, n'est pas prospère, voici ce qu'il dit concernant la création et l'exploitation des lignes :

« Par des lois récentes, les collectivités locales peuvent obtenir, après avis concordants des services du contrôle et du génie rural, des subventions à fonds perdus qui leur sont accordées par le ministère de l'Agriculture, et des prêts de longue durée à des taux inférieurs à 3 0/0 qui leur sont consentis par le crédit agricole.

« Il est navrant de constater combien cette aide si efficace est peu demandée à l'Etat dans notre département. Généralement par ignorance, quelquefois par esprit d'indépendance, communes, syndicats de communes, demandeurs en concession veulent se suffire par leurs propres moyens. Les subventions accordées par les communes étant généralement faibles, c'est alors le demandeur en concession qui doit se procurer la plus grande partie du capital nécessaire. Ce capital coûte cher, et il le réduit en construisant ses réseaux à moindres frais, au grand détriment de l'exploitation et de la sécurité. »

Pour ce qui est des bilans, M. Cazes dit ceci :

« Insuffisance de ventes et de recettes d'une part ; charges élevées, d'autre part, telles sont les caractéristiques d'exploitation de la plupart des réseaux de notre département.

Ce sont là, on en conviendra, des conditions peu favorables à l'équilibre des bilans... Le fonctionnement et l'état de la plupart des réseaux, les plaintes réitérées des usagers, les promesses jamais tenues que nous font les distributeurs lorsque nous les prions d'effectuer à leurs lignes telles ou telles réparations urgentes, nous sont un sûr garant que nous sommes dans le vrai en déclarant que la plupart de nos réseaux vivent à peine, et vivent sur leur capital, en s'acquittant, au surplus, fort mal de leurs obligations. »

M. Cazes conclut :

« L'électrification du département s'effectue sans plan d'ensemble, sans règles établies, presque dans l'incohérence. L'exploitation est conduite dans les mêmes conditions et les résultats répondent à la méthode...

« ...La formation d'un Office intercommunal nous paraît indispensable, d'autant plus indispensable que la tâche est complexe. Il serait imprudent, en effet, de s'imaginer du premier coup, grâce aux ressources énumérées, pouvoir partout distribuer l'électricité. Un tel projet serait trop vaste et risquerait d'échouer.

« Il faut envisager l'électrification totale; il faut en dresser le projet, mais il faut en prévoir l'exécution par tranches successives ; et il faut pour cela un organisme ayant assez d'autorité pour imposer ses vues, permanent pour durer jusqu'à complet achèvement du programme. »

Travaux publics

L'*Officiel* publie :

« Est autorisée l'acquisition des concessions de mines de houille de Saint-Perdoux et du Soulié (Lot) par la Compagnie des mines de Saint-Perdoux et du Soulié, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de la cession ou préjugé de la valeur des mines. »

Société Amicale du Lot

L'*Amicale du Lot*, à Bordeaux, donnera son banquet annuel le dimanche 24 février, à midi, dans les salons de M. Chézeau, 88, rue St-Genès.

Cette réunion, au cours de laquelle on fêtera de nouveaux légionnaires, sera présidée par notre éminent compatriote, M. Arnault, préfet de la Gironde.

A l'issue du banquet aura lieu une sauterie.

Les adhésions sont reçues chez M. Bersagol, 33, rue Peyronnet.

Le prix du banquet est fixé à 24 fr.

Les Cadets du Quercy

MATINÉE DU 3 FÉVRIER

Avec quel élan de ferveur quercynoise, les membres de cette belle société se donnèrent rendez-vous pour assister à la matinée du 3 février, dans la splendide salle des Sociétés Savantes ?

Les « Cadets du Quercy » donnaient, en effet, leur 4e fête mensuelle et elle fut en tous points réussie. L'honneur en revient aux actifs organisateurs, à M. Caniac et à l'inlassable M. Frécheville.

La plus franche gaîté et la plus gracieuse des amabilités ne cessèrent de régner durant cette manifestation des Cadurciens à Paris.

Remarquées, comme déjà, dans l'assistance, les personnalités bien connues, les représentants des sociétés sœurs.

A côté de M. Caniac, qui préside la Société autant avec son bon cœur qu'avec son infatigable énergie, avaient pris place, pendant le concert, M. le Président de « La Grappe », M. Lefèbvre-Castille, Président des Rouennais, M. le Commandant François, M. Falga, des « Tarnais », M. Bruneteau et *tutti quanti*, et puisque nous parlons de la partie concert, disons tout de suite que de talentueux artistes furent vivement applaudis dans leurs chants, dictions, monologues et rôles. Au surplus, voici :

Mlle Pélisson, soprano dramatique, ouvrit l'ère des bravos, lesquels ne cessèrent plus de crépiter jusqu'à la fin de la séance. Douée d'une voix harmonieuse et d'une bonne diction, elle fut charmante dans un air de « Mme Butterfly » et « Suzette, Suzon ».

M. Valles incomparable ténor, à la voix pure, bien timbrée, à l'articulation nette, ravit l'assistance dans la « Cavatine » et le duo de « Mireille ». Mlle Pélisson, digne partenaire de ce merveilleux artiste, lui donnait la réplique.

La note comique appartient à M. Robert Darcy, qui, dans quelques monologues des mieux choisis, fit applaudir un talent que beaucoup de professionnels lui envieraient.

Mme Séddy possède un répertoire varié et de bon ton, qui est de plus en plus goûté des « Cadets ».

Et que dire des talentueux danseurs, Mlle Lily et M. Pinaud ? Leurs danses diverses, mondaines ou espagnoles, exécutées avec charme, science et brio, leur valurent une tempête de bravos.

Enfin, voici l'enfant de prédilection de la Société : Maurice Escande, de la Comédie Française. Rien qu'à l'annoncer, le malicieux M. Faidor, speaker facétieux qui présentait les artistes, se taille un beau succès.

Il vînt, simple et gentil, à son habitude, tout heureux, semblait-t-il, de se trouver avec tant d'amis. Dans « La Grand'mère », de Victor Hugo, « Le cœur d'Hialmar », du même, « La Brise », de Zamacoïs, il fut émouvant, lyrique ou tragique à souhait, incomparable. L'auditoire ne se lassait pas de le rappeler, mais un programme doit suivre son cours.

Nous voici sur le pont d'un yacht, en pleine mer, sur la « Sauterelle »..... Quels rires, quelle joie vont déchaîner Mme Sylvane et M. Robert Darcy, durant l'audition de la jolie saynette de Grenet Dancourt ! Ces comédiens accomplis y furent vraiment inégalables.

Au cours du bal qui suivit le dîner, M. Jacquemier se prodigua et amusa beaucoup l'assistance avec des chansons comiques dont les refrains furent repris en chœur par vieux et jeunes, petits et grands.

Mlle Pélisson et M. Valles, dans « Lolita jolie », « Sigurd » et autres duos, retrouvèrent leur succès de l'après-midi.

Belle matinée récréative, en somme, mais elle ne pouvait pas se terminer sans les folles équipées de jeunesse, sans le rythme balancé des jeunes et des vieux, sans qu'un orchestre fit tourner et pirouetter les nombreux groupes de danseurs. Ce bal fut très réussi, très correct, et follement gai, et « si je m'y suis tant amusé, disait un disciple de Terpsichore, c'est qu'il y avait d'abord un orchestre remarquablement dirigé, des poupées vraiment jolies et un entrain formidable ! « J'y reviendrai et je vous amènerai du monde ! » ajoutait-t-il car, aux « Cadets du Quercy », on se distrait agréablement, on n'a pas le spleen !

A. BLADINIÈRES.
Secrétaire Général.

LE DINER AMICAL

Le dîner amical qui devait faire suite à cette matinée a eu lieu ensuite. La plupart des sociétaires étaient venus affirmer par leur présence les liens d'affectueuse amitié qui unissent tous les membres de notre Société, ainsi que de nombreux membres d'autres sociétés lotoises : « Gorrit », « Grappe », « Colel », « Amicale de Figeac ».

A l'issue de ce dîner, servi d'une façon magistrale par le Vatel des Sociétés Savantes, M. Caniac suspend pour un instant les propos gais et bruyants des convives pour exprimer, au nom, de toute la Société, ses remerciements à M. le Dr Darquier, qui a bien voulu présider cette agape familiale, à MM. les distingués Présidents des Sociétés quercynoises, aux animateurs de nos matinées et à tous ceux que réunit dans un même élan l'amour de la petite patrie. Puis, il boit à la santé des dames présentes, des invités et de tous les convives.

Les bravos qui éclatent à la fin de l'allocution de M. Caniac prouvent qu'il a bien été l'interprète unanime de l'assistance.

Puis M. le Dr Darquier, tour à tour spirituel, imagé et pittoresque comme notre pays natal, avec des accents qui vont jusqu'au cœur de ses compatriotes, dit combien il est heureux de se trouver parmi eux en ce jour de liesse quercynoise.

Notre Secrétaire Général, M. Bladinières, prit ensuite la parole et brossa avec art l'image de Cahors, transportant ainsi les convives, par la pensée, dans la capitale du Quercy.

Au sujet des impôts

Réduction d'impôt cédulaire en faveur des associés en nom collectif et en commandite simple.

A partir de l'année 1924. les associés en nom collectif et en commandite simple, seront imposés personnellement à la cédule des bénéfices commerciaux et pourront bénéficier chacun pour leur part, des réductions pour charges de familles prévues par la loi.

Dans ce but, ils doivent faire parvenir à M. le Contrôleur des Contributions Directes, sur feuille de papier libre, les indications ci-après :

Le mode de répartition des bénéfices entre chaque associé (par 1/2, par 1/3, etc...) ou part des bénéfices de M. X... d'après bilan :

Appointements : 10.000, intérêts des capitaux : 5.000 ; bénéfice net : 5.000. Total : 20.000 fr. ;

2° Une déclaration pour charges de famille concernant chaque associé.

Observations en matière d'impôt général sur le revenu. — Tout contribuable ayant plus de 7.000 francs de revenus peut être passible de l'impôt général sur le revenu.

Il doit donc souscrire :

1° Une déclaration d'impôt sur le revenu ;

2° Une déclaration pour charges de famille.

Par revenus, il faut entendre non seulement les revenus des valeurs mobilières, des maisons et des propriétés, mais aussi le traitement touché ou le bénéfice retiré d'un commerce ou d'une profession lucrative quelconque.

Notas. — 1° Tout contribuable, chef de famille, doit ajouter à ses revenus ceux de sa femme et des personnes à sa charge ;

2° Contrairement à une erreur très répandue, on doit déclarer tous les revenus provenant des bons de la Défense nationale et des rentes sur l'Etat. Ces revenus, en effet, sont exempts de l'impôt de 10 0/0 sur les coupons, mais non de l'impôt général sur le revenu.

Détermination des charges de famille. — Sont seuls à la charge d'un contribuable :

1° Ses descendants (enfants ou petits-enfants) âgés de moins de 21 ans ou infirmes ;

2° Ses ascendants (père, mère, grand-père et grand'mère) et ceux de son conjoint s'ils sont âgés de plus de 70 ans ou s'ils sont infirmes. (L'âge de 70 ans est abaissé à 60 ans pour les veuves vivant avec leur fille ou fils).

Notas. — 1° La femme ne peut être comptée parmi les personnes à charge ;

2° L'infirmité des enfants majeurs ou des parents n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans doit être prouvée, si possible, par un certificat médical ;

3° Les pères et mères (beaux-pères et belles-mères) ne sont à la charge *exclusive* de leurs fils ou filles (gendres ou brus) qu'autant qu'ils n'ont qu'un fils ou une fille unique.

Dans le cas contraire le contribuable ne peut les considérer à sa charge, mais il doit consigner dans sa déclaration d'impôt sur le revenu le montant annuel de la pension alimentaire qu'il leur sert. Cette somme sera déduite du montant de son impôt sur le revenu.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Durand, régisseur du domaine de Vialoles (Cabrerets) appartenant à M. de Monzie, décédé le 13 février.

M. Durand était très estimé des propriétaires de la région de Cabrerets.

Nous adressons à la famille, à sa sœur Mme Debrand, nos vives condoléances.

HYGIÈNE !

Il est des personnes qui sont d'un sans-gêne caractérisé et qui se moquent superbement des règles de l'hygiène.

La police ne peut pas être partout, veiller à tout, mais elle ferait bien de ne pas rater les délinquants qui n'ont aucun respect pour la santé publique.

Ainsi, on peut voir courammen des ménagères jeter, par la fenêtre de l'eau sale ou vider dans les caniveaux le contenu des seaux dits hygiéniques, ce qui n'est pas le bon moyen pour parfumer la rue.

Mais ces jours derniers, du côté de Labarre on pouvait voir rincer à la fontaine des seaux dont le contenu malodorant avait été vidé, au préalable, sous le caniveau qui aboutit à l'égoût.

De pareils faits se produisent plus souvent qu'on ne le suppose, et c'est ce qui explique pourquoi, en passant dans une rue, on se plaint de mauvaises odeurs qui se dégagent des caniveaux.

La police ne peut pas tout faire, mais elle fera bien de se renseigner pour savoir quels sont ceux qui, au mépris de toute hygiène, répandent des saletés dans les rues.

L. B.

Pour les hommes libérables après 12 mois de service

L'attention du ministre de la guerre est fréquemment appelée sur des hommes qui, bien que remplissant les conditions voulues pour bénéficier des dispositions soit de l'article 2 de la loi du 1er avril 1923, soit du paragraphe 3 de l'instruction du 10 avril 1923, n'ont néanmoins pas été libérés après 12 mois de service et se trouvent, par suite, fondés à réclamer une indemnité en compensation du préjudice qui leur a été causé.

A l'avenir, les chefs de corps et de service devront soumettre, pour décision, aux généraux commandant les corps d'armée tous les cas qui leur paraîtront douteux; de telle sorte que les militaires en cause puissent, le cas échéant, être libérés en temps voulu.

Société d'agriculture du Lot

Réunion du 16 février 1924 à 13 h. 30 à la Maison de l'Agriculture, ancien Evêché à Cahors.

Ordre du jour :

1° Compte rendu financier de 1923 ; 2° Communication de l'Office agricole (règlements nouveaux, subventions, etc, etc...) ; 3° Compte rendu des champs d'expériences organisés en 1923; 4° Communication sur la volière régionale ; 5° Fixation de la date d'inauguration de la salle ; 6° Questions diverses.

Prélèvements

M. Abadie, inspecteur des fraudes à Cahors, a procédé au prélèvement des échantillons de lait dans notre ville.

Ces échantillons ont été envoyés au laboratoire d'analyse de Toulouse.

Feu de cheminée

Mardi soir, vers 6 heures, un feu de cheminée s'est déclaré dans l'immeuble Calmels, à Labarre.

Grâce au concours des voisins et de soldats de la garnison, il a été rapidement éteint.

Sous un bloc de pierre

Un des ouvriers du chantier de réparation de la Banque de France, M. Joseph Giaume, a eu la main gauche prise sous un énorme bloc de pierre qu'il était en train de faire basculer.

Cet ouvrier a eu un doigt complètement écrasé.

Les voleurs de la Trésorerie de Limoges

L'ouverture de la fameuse valise jaune, saisie à Marseille a eu lieu à la maison d'arrêt de Limoges, devant les prévenus. On y a trouvé des outils de cambriolage. Les timbres qui s'y trouvaient seront expédiés plus tard. Aucun des inculpés n'a reconnu les objets comme leur appartenant.

Quant aux 153.000 francs saisis, Pey et ses amis ont consenti généreusement à ce qu'ils soient remis à la Trésorerie générale.

La bande de Flaugnac

Le nommé Louis Petit, 18 ans, de la bande de Flaugnac, détenu à la prison de Brive, a été transféré mercredi 13 à Gourdon où il a à répondre d'autres méfaits commis dans la région.

Classes 1911-1912-1913

Dimanche a eu lieu la réunion des camarades des classes 1911-1912-1913.

Après échange de vues et communication du menu, la date du banquet a été fixée au samedi 23 février courant.

Le camarade Laur (coiffeur, Boulevard Gambetta) chargé de percevoir les cotisations du banquet, dont le prix est fixé à 16 fr. se tient dès maintenant à la disposition de ceux qui voudront bien participer à cette soirée où comme l'an dernier la plus franche camaraderie ne cessera de régner.

Il est rappelé que les adhésions ne peuvent être reçues que jusqu'au jeudi, 21 février courant (midi).

A. IMBERT.

L'encouragement national aux familles nombreuses

M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène, vient de faire connaître aux préfets que les maires peuvent dès à présent recevoir les déclarations des chefs de famille qui sollicitent l'allocation d'encouragement aux familles nombreuses, prévue par la loi du 22 juillet 1923. Ainsi seront établis les droits des intéressés à l'octroi de ces allocations payables à partir du 10 juillet 1924 (art. 6 de la loi).

Le décret d'administration publique actuellement en instance devant le Conseil d'Etat, règlera la procédure à suivre pour l'établissement des dossiers. Cette procédure ne pourra du reste, avoir aucune influence sur la date à laquelle s'ouvre le droit à l'allocation ni sur la date de son paiement. Ces deux dates sont, en effet, fixées par la loi elle-même.

Bibliothèque populaire

Voici la suite de la liste des nouveaux livres qui seront mis en service le dimanche 24 février courant :

803. — M. Lekeux : Mes cloîtres dans la [tempête.
811. — Louis Martin-Chauffier : La Fissure.
816. — Maryan ; Les rêves de Marthe.
820. — Jacques des Gachons : La Maison [du Passé.
825. — Jean Mélia : Laghouat.
609. — Jean de la Brête : Le Rubis.
603. — » » » : Rêver et vivre.
647. — Octave Mirbeau : La 628-E 8.
653. — J. et Jean Tharaud : Dingley l'illus- [tre écrivain.
929. — Jules Verne : Kéraban le Têtu (2 vol.).
674. — Jean-Toussaint Samat : Sangar tau- [reau.
685. — Isabelle Sandy : Andorra ou les [hommes d'airain.
740. — Paul Bourget : G. d'Houville, Le [Roman des Quatre.
735. — Haardt et Audouin Dubreuil : La 1re [traversée du Sahara en automobile.
737. — Louis Barthou : Le Politique.
744. — Emile Moselly : Joson Meunier.
746. — Mary Floran : Lequel l'aimait ?
751. — Eugène Sue : Atar Gull.
761. — Paul Renaudin : L'amoureuse enfant.
773. — G. Flaubert : L'éducation sentimen- [tale (2 vol.).
832. — M. Barrès : Une enquête au Pays [du Levant (2 vol.).
841. — A. Lichtenberger ; Chez les Gra- [fougnat.
847. — A. Lamandé : Les Lions en croix.
849. — H. Gréville : Suzanne Normis.
850. — » : La princesse Oghéroff.
855. — F. Mauriac : Genitrix.
870. — P. Féval : La Cavalière.
873. — » : La dernière aventure de [Corentin Quimper.
876. — Henri Ardel : L'appel souverain.
877. — » : L'heure décisive.
883. — » : La nuit tombe.
890. — Jules Pravieux : Le nouveau docteur.
900. — » : Ce qu'elles font d'un [homme.

Accident

M. Alphonse Faurel, sous-chef de brigade de charbonniers au dépôt de Cahors, remplissait un wagonnet, lorsqu'un bloc de charbon l'atteignit à la tête. Il a reçu aussitôt les soins de M. le Docteur Peindarie qui a prescrit un repos de plusieurs jours.

L'indemnité de vie chère des militaires

D'après des renseignements puisés à bonne source, il résulte que les militaires de carrière auront, avec rappel à partir du 1er janvier 1924 une augmentation de 30 0/0 de leur indemnité de cherté de vie, puisqu'ils n'ont pas au sens propre du mot d'indemnité de résidence.

Chronique des Théâtres

GALAS LYRIQUES

Nous apprenons avec plaisir, que les deux Impresarii bien connus du Public Cadurcien, qui donnèrent l'an dernier au Palais des Fêtes, la superbe représentation de « Mireille », au bénéfice de la Caisse des Ecoles, nous préparent pour prochainement, une série de Grands Galas Lyriques, au profit de diverses œuvres de bienfaisance.

Nous croyons savoir que la première représentation donnée, sera « Faust » et que rien n'est négligé par les organisateurs, pour une parfaite représentation du bel Opéra de Gounod.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Dimanche 17 février 1924

S. U. Agenais (2) contre *Aviron Cadurcien (1)*

Dimanche à 15 heures notre 1re équipe recevra sur le terrain du Stade Lucien-Desprats les Agenais du « Sporting Union (2) ».

Ce match promet d'être des plus intéressants et Cahors alignera son meilleur quinze en la circonstance.

⁂

Première sortie des Gymnastes de l'A. C.

Ainsi que nous l'avons annoncé, si le temps le permet (et nous espérons sa clémence) les jeunes athlètes de la section de Gymnastique créée l'an dernier par M. Tourriol, feront sous l'habile direction de M. Verdier, leur première sortie.

Ils se rendront au stade, clique en tête, et là, ils seront présentés au public Cadurcien après le défilé classique autour des touches. Le défilé au stade aura lieu en tenue de gymnastique.

Ils exécuteront deux des superbes mouvements d'ensemble exigés à la Fête Fédérale de 1924, avant le match de Rugby.

L'Aviron Cadurcien est convaincu que le public ne boudera pas à ces « petits athlètes » qui méritent les encouragements et la sympathie de tous.

⁂

Auto-vélo-club quercinois

Mercredi soir a eu lieu la réunion générale, au Café du Midi, pour la constitution définitive de la Société sportive l'Auto-Vélo-Club, Cadurcien.

30 membres avaient répondu à la convocation, et ont discuté et approuvé les statuts de la société.

Le bureau définitif a été élu :

Président : M. de Ricard ; vice-président, M. Buzack ; secrétaire, M. Salgues ; trésorier, M. Roussy de

Lamothe ; trésorier-adjoint, M. Malapeyre.

Conseil d'administration : MM. Iches, L. Marmiesse, Dégan, Salomon, Bonnet, Erasme.

Conseil technique : MM. Delcros, Baras, St-Martin, Jouffreau.

RASOIRS & LAMES GILLETTE

APOLLO STAR à partir de 9 fr. la douzaine

A tout acheteur d'une douzaine de lames Gillette ou d'un rasoir il sera remis un bon gratis de remise à neuf de 12 lames.

POPOVITCH, *coiffeur pour dames*
4, RUE MARÉCHAL-FOCH, CAHORS
R. C., Cahors, n° 446.

Arrondissement de Cahors

Catus

Obsèques. — Dimanche ont été célébrées les obsèques de Mme Puybasset, dont nous avons eu le regret d'annoncer le décès dans notre numéro du 9.

Une foule énorme composée de toute la population de Catus et d'un grand nombre d'amis des communes voisines a suivi le convoi funèbre.

De magnifiques couronnes et des gerbes de fleurs avaient été offertes par les amis de la famille.

Nous renouvelons à MM. Puybasset, Mme et M. Rouchayrols, Mlle Puybasset et à la famille nos bien vives condoléances.

Foot-Ball. — Les membres de l'U. S. C. sont invités à assister, à la réunion qui aura lieu vendredi soir 15 février, à 8 heures, dans une salle de la Mairie.

Match. — Dimanche, l'U. S. C. rencontrera à Prayssac l'équipe prayssacoise.

Bonne chance aux athlètes Catussiens.

Cazals

Les sports. — Dimanche dernier, par une belle et tiède après-midi a eu lieu sur notre terrain, un match amical entre la deuxième équipe de l'Avenir, et l'équipe de Salviac. La partie fut pleine d'entrain, le public nombreux. Nos jeunes équipiers ont dominé constamment malgré le jeu assez serré des Salviacois. Cazals a battu Salviac par 9 à 0.

Saint-Germain n'ayant pu, au dernier moment, se faire transporter à Cazals, l'avenir a déplacé sa première équipe à St-Germain ; cette rencontre a été des plus intéressantes, les deux sociétés ayant joué très amicalement. Nos vert et blanc ont là-aussi joué très fréquemment dans les lignes adverses, et ont marqué 4 buts à chaque mi-temps. Cazals a battu St-Germain par 8 à 0.

Bravo ! Tous nos compliments à l'Avenir.

Montcléra

Démographie. — Au cours de l'année 1923, il a été enregistré à l'Etat-Civil 8 naissances, 11 décès et 7 mariages.

Douelle

Nécrologie. — Le 5 février dernier ont eu lieu à Douelle les obsèques de Mme Veuve Vidalin, née Foucaud-Pénardille. C'était une femme de bien qui sera regrettée de tous ceux qui l'ont connue.

Mme Vidalin était venue habiter Cessac, avec sa fille, après la mort de son gendre le Commandant Paul Bergon, chef d'escadron d'artillerie, officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à Mme Paul Bergon, à la famille nos sincères condoléances.

Mauroux

Football association. — Dimanche dernier 10 février, notre jeune équipe l'Espérance Maurouxoise recevait sur son terrain de Combecave, en match revanche, l'équipe la Vaillante de Soturac. La partie s'est déroulée par un temps splendide; aussi le public s'était rendu en nombre pour assister à cette intéressante rencontre.

Après de jolies passes de part et d'autre, où les deux adversaires ont dominé tour à tour, Soturac a été finalement vainqueur par 3 buts à 1.

Nous avons constaté avec plaisir, et le public avec nous, que pas une parole discordante ne s'est élevée, mais que, au contraire, une réciproque courtoisie a été observée durant tout le match entre tous les hommes des deux équipes. Nous les en félicitons.

Arbitrage de M. Lafon, de Soturac.

Floressas

Autobus. — Nous recevons la communication suivante avec prière d'insérer :

Nous sommes heureux d'apprendre qu'à la suite de la vigoureuse intervention de notre sympathique conseiller général, M. Rouma et d'après les déclarations faites au Conseil général dans sa session extraordinaire du 4 février, notre autobus, Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq par Floressas, est prolongé pour un an avec le même concessionnaire, M. Gras, de Libos.

D'autre part, le dossier de demande de subvention de l'Etat, formulée en faveur de cette ligne et de son concessionnaire actuel, est enfin parti pour le Ministère des Travaux Publics.

Espérons que satisfaction ne tardera pas à nous être définitivement donnée.

Un groupe d'intéressés

Vers

Accident. — M. Antonin Cubaynes, homme d'équipe des P. T. T., a été victime d'un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences. Un poteau télégraphique s'est renversé sur lui et l'a projeté à terre sur une roche pointue. Les contusions qu'il a reçues étant heureusement sans gravité, il en sera quitte pour quelques jours de repos.

Service postal. — M. Garrigues, facteur receveur à Toirac, est nommé en la même qualité à Vers. Pendant l'intérim, le service a été assuré par Mlle Irène Vergnes, qui cessera ses fonctions le 16 courant.

La grippe. — Une épidémie de grippe sévit dans la région. Notre petite localité, très agglomérée, est particulièrement atteinte.

On n'a pas eu toutefois, jusqu'ici, à enregistrer des cas sérieux, bien que de fâcheuses complications soient toujours à redouter.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Subvention utile. — Le bourg de Fons est peut-être une des localités où l'eau sourd avec le plus d'abondance, mais, jusqu'à ce jour, sans utilité aucune.

Notre dévoué sénateur, M. Loubet, qui sait les besoins de nos campagnes, a fait de pressantes démarches auprès du ministère de l'agriculture pour obtenir des fonds destinés à capter ces eaux et à les rendre utilisables pour les nécessités agricoles.

Nous reproduisons la lettre qui lui est adressée à ce sujet et qui ne passera pas inaperçue dans la région :

« Monsieur le Sénateur
et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision en date du 2 février 1924, j'ai accordé à la commune de Fons une subvention égale au tiers des dépenses réellement faites et limitées au maximum de 9.666 francs, pour l'exécution de construction de deux abreuvoirs-lavoirs et deux amenées d'eau pour usages agricoles.

» Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

» *Signé :* CHÉRON. »

Pupilles de la Nation. — La Commission cantonale permanente des deux cantons de Figeac se réunira jeudi prochain, 14 courant, à 14 heures, à la sous-préfecture, sous la présidence de Mme Carrière, directrice d'école.

Cours professionnels. — Nous apprenons qu'un cours professionnel serait sur le point d'être créé à Figeac et que, courant février, M. Brizard, préfet du Lot, se rendrait dans notre ville pour présider la réunion au cours de laquelle M. Lafage, directeur de l'école primaire supérieure de Cahors, exposera les avantages que peuvent retirer les industriels et les apprentis de l'organisation de ce cours.

Dans l'Enregistrement. — Notre jeune compatriote M. Fau, receveur de l'enregistrement à Saint-Seine-l'Abbaye est nommé à Luzech.

Nous félicitons M. Fau que ce changement rapproche de sa famille qui est originaire de Figeac.

Les chiens. — A la suite d'un arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 5 février 1924, le maire de Figeac fait connaître à ses administrés que, à partir de ce jour, tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse. Les sanctions prévues par la loi seront prises par la gendarmerie et par M. le Commissaire de police.

Cajarc

Nécrologie — Le docteur Vernet, ancien maire de Cajarc, est décédé samedi après une longue et douloureuse maladie ne lui laissant aucun doute sur sa fin prochaine.

Une foule compacte suivait la famille où l'on remarquait les frères du défunt et son neveu docteur en médecine à Couloumiers, Mme Vernet et sa nièce.

A l'église, le cercueil a été déposé sur un catafalque et l'orgue, tenu par Mme Goujon, a fait entendre ses accents.

Au cimetière, M. Bramel, maire de Cajarc, a retracé la vie de travail du défunt auquel son intelligence et son travail opiniâtre lui ont permis de conquérir successivement les diplômes de pharmacien de première classe d'abord, de docteur en médecine ensuite. Toujours dévoué tant comme docteur que comme administrateur municipal, comme adjoint d'abord, maire ensuite, il rendit pendant la guerre de grands services à ses concitoyens en assurant leur ravitaillement.

Il adresse au docteur Vernet le suprême adieu de ses concitoyens et offre leurs condoléances à la famille.

Après lui, M. le docteur Rougier, vient à son tour en sa qualité de président du Syndicat des Médecins du Lot, saluer la mémoire de M. Vernet.

Il décrit sa vie laborieuse et dit que sous une brusquerie quelquefois un peu dure, il cachait un dévouement exceptionnel à ses malades.

Au nom du corps médical du Lot il lui adresse un dernier adieu.

Enfin, le docteur Larnaudie prend la parole à son tour et dit toute l'estime que lui, son adversaire politique avait pour le docteur Vernet dont il constatait la droiture et la fidélité à ses opinions en même temps que son dévouement pour tous, amis ou adversaires.

Il lui adresse le dernier adieu et des condoléances à la famille.

La foule s'est retirée profondément émue se souvenant de celui qui, sous une rude écorce, avait un grand fonds de dévouement et de bonté.

Le docteur Vernet avait 68 ans.

Nous adressons à Mme Vernet, à MM. l'abbé Vernet et Justin Vernet ses frères, ainsi qu'à ses neveux et nièces, nos condoléances émues et respectueuses. P. V.

*

Après les obsèques du docteur Vernet, eurent lieu, l'après-midi, celles de Mme Jean Goffre, décédée à l'âge de 50 ans.

Une foule nombreuse y assistait tenant à témoigner à la famille Goffre l'expression de sa sympathie.

Nous adressons à M. Goffre, à son fils, à ses filles et à son gendre M. Loulmet, nos bien sincères compliments de condoléances.

Ceint-d'Eau

Accident mortel. — Mardi, des passants trouvaient sur la route un cheval, puis, peu après, aperçurent une voiture dans un ravin. Ils constatèrent que c'était la voiture de M. Vincent, propriétaire à Puy-de-Corn, section de Ceint-d'Eau.

La gendarmerie informée procéda à une enquête pour retrouver M. Vincent.

Le cadavre de celui-ci a été retrouvé dans un sentier conduisant à sa demeure.

On suppose que M. Vincent, voyageant de nuit, étant parti de Figeac assez tard pour rentrer à son domicile, aura été victime d'un faux pas de son cheval dans un des tournants brusques de la route de Ceint-d'Eau à Puy-de-Corn. La voiture ayant versé, M. Vincent se sera relevé et, quoique portant de nombreuses blessures à la tête et au corps, voulut ramener le cheval à l'écurie et essayer ensuite d'aller se faire panser chez un de ses amis en prenant, pour s'y rendre, un petit sentier assez rapide.

C'est dans ce sentier, peu fréquenté, qu'à 150 mètres environ de son habitation son cadavre a été retrouvé.

St-Céré

Coups et blessures. — Mardi matin, le sieur Henri Cassan, cultivateur, à Bargade, commune de Saint-Vincent-du-Pendit, vint prévenir la gendarmerie qu'une discussion avait eu lieu la veille, dans la soirée, entre lui, sa femme, et M. et Mme Herbrouze, ses beaux-parents, avec qui il demeure, au dit lieu de Bargade, discussion motivée par des questions d'intérêt.

Cassan, au paroxysme de la colère, frappa violemment à la tête et sur diverses parties du corps, avec un bâton, son beau-père, lui faisant une plaie profonde à la tête et lui fracturant le bras droit ; la femme de ce dernier a plusieurs plaies à la tête, à la figure et fracture du bras gauche et plusieurs contusions sur tout le corps ; ces deux vieillards, âgés respectivement de 69 et 60 ans, sont dans un état grave.

La femme de Cassan a une plaie profonde derrière la tête et de nombreuses contusions sur tout le corps.

Cassan, en portant les faits ci-dessus à la connaissance du chef de brigade de gendarmerie, lui a dit : « Maintenant, faites de moi ce que vous voudrez ».

La gendarmerie a ouvert une enquête sur les faits inqualifiables de brutalité que nous venons de signaler. Cassan a été laissé, provisoirement, en liberté.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Une arrestation. — Hamon, Théophile, 53 ans, sans domicile fixe a été conduit au parquet de Gourdon par deux gendarmes de Souillac et, après interrogation, M. le Procureur l'a fait incarcérer pour mendicité et vagabondage.

Les cambrioleurs. — Mercredi soir, M. le juge d'instruction a procédé à l'interrogatoire de Petif qui fut le compagnon de Vérine, l'auteur des cambriolages pratiqués chez MM. Lacambre et Laurié.

Gramat

Foire. — Malgré le temps incertain notre foire du 9 février a été assez importante. Hausse sensible sur les bêtes à cornes et baisse sur les porcs gras. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 160 à 180 fr. les 50 kilos ; gros bœufs de travail, de 4.500 à 6.000 fr. ; bœufs moyens, de 3.500 à 4.500 fr. ; bourrets, de 1.500 à 3.000 fr., le tout la paire ; veaux pour la boucherie, de 5,50 à 6 fr. le kilo ; brebis mères avec agneau, de 200 à 250 fr. ; antenaises, de 150 à 200 fr. l'une ; porcs gras, de 240 à 260 fr. les 50 kilos ; porcs d'élevage, 150 à 200 fr. la pièce.

Poules et poulets, de 3 à 3 fr. 50 ; canards gras, 6 fr., le tout la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; fromages du pays, 3 fr. la douzaine.

Jardinage toujours très cher.

Labastide-Murat

Foire. — La foire ordinaire du deuxième lnudi de février a été très importante en raison des pluies torrentielles tombées la veille et qui empêchaient tous travaux agricoles. Beaucoup d'acheteurs étrangers. Transactions très actives.

Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs, de 3.800 à 4.500 fr. ; moyens, 2.800 à 3.500 fr. ; bouvillons dressés, 1.800 à 2.500 ; brebis, 120 à 180 fr. ; agnelles, 110 à 120 fr., en baisse sur les foires précédentes ; porcelets de deux mois, 160 francs ; poules, 3,50 le demi kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine. Jardinage peu abondant et à des prix élevés.

Beaucoup de marchands forains.

Souillac

Probité. — Lundi, jour de marché, il a été trouvé un portefeuille contenant une certaine somme, par Mme Veuve Saurie-Gardet, qui s'est empressée de le remettre à l'appariteur municipal, auquel on est venu le réclamer quelques instants après.

B. M. P.

Le capitaine chef de service départemental rappelle aux jeunes gens de Cahors et des environs immédiats, que les dates des examens épreuves de B. P. M. E. auront lieu les 15 et 16 mars à Cahors, Caserne Bessières, et les B. S. le 23 mars.

Formalités à remplir : Demande à adresser au chef de service départemental avant le 1er mars. Pour les jeunes gens qui contractent un engagement spécial dit de devancement d'appel, y joindre le certificat d'aptitude physique délivré par M. le sous-intendant militaire de Cahors (se présenter à cet effet au bureau de recrutement tous les mardis à 9 h. du matin).

Cours de B. P. M. E. : Afin de permettre aux jeunes gens qui suivent assidûment les cours de B. P. M. E., de profiter du dernier mois qui nous sépare des examens, les cours continueront à avoir lieu à la Mairie de Cahors suivant l'emploi du temps fixé ci-desous :

19/2. Mardi : causerie sur l'Education morale.

21/2. Jeudi : causerie sur la topographie.

26/2. Mardi : causerie sur les outils.

28/2. Jeudi : causerie sur le tir.

6/3. Jeudi : causerie sur la topographie.

12/3. Mardi : causerie sur les maladies vénériennes.

Dernière Heure

Chambre des Députés

Séance du 13 février 1924

MATIN

La Chambre reprend la discussion des projets de loi fiscaux. M. Herriot critique l'article 3 qui crée les 2 décimes : cette mesure favorisera l'ascension du coût de la vie. MM. Voyer, Nectoux se déclarent partisans du double décime.

SOIR

M. Vincent Auriol présente une motion tendant à la disjonction de l'article 3. Il estime qu'il fallait prendre des mesures financières plus tôt pour empêcher la baisse du franc. Il accuse la haute industrie d'être la cause de cette baisse.

M. Bokanowski, rapporteur général, combat la demande de disjonction de l'article 3 et demande à la Chambre de voter les mesures demandées par le Gouvernement. Pour lui, il est persuadé de l'efficacité de ces mesures.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

A VENDRE
Un fort cric et cordages
pour Entrepreneur
S'adresser au bureau du journal

A VENDRE
FIL DE FER USAGÉ
S'adresser Bureau du Journal

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 58.

EN ANGLETERRE

La reconnaissance des Soviets

De Londres : Le *Times* écrit :

« M. Baldwin a démontré hier à la Chambre des Communes que le Gouvernement britannique avait reconnu le Gouvernement des Soviets sur des garanties insuffisantes. »

Le prix du pain augmente

De Londres : Lundi prochain, le prix du pain sera augmenté en Grande-Bretagne.

La Conférence anglo-russe

De Londres : Les travaux de la Conférence anglo-russe commenceront seulement fin mars.

On pense qu'ils dureront deux mois.

La santé de Mac Donald

De Londres : Les journaux anglais signalent la fatigue de M. Mac Donald.

Ils croient qu'il ne pourra pas continuer à assumer les doubles fonctions de Premier Ministre et de Ministre des Affaires Etrangères.

*

Le Vatican et les Soviets

De Rome : Le Vatican va reconnaître incessamment le Gouvernement russe et installer un nonce à Moscou.

*

En Espagne

De Madrid : L'Espagne vient d'envoyer à Southampton des officiers chargés d'acheter douze grands avions de bombardement.

*

En Italie

De Rome : M. Mussolini, après les élections, remaniera son ministère.

Il prendrait dans son cabinet MM. Orlando, Salandra, Nava Ferra et Nicola.

*

Les Souverains Roumains viendront en France

De Bucarest : Les souverains Roumains viendraient à Paris vers le 12 mai, après un séjour à Rome pour la célébration des fiançailles de la princesse Mafalda avec le prince Nicolas de Roumanie.

Ils se rendraient ensuite à Londres et à Madrid.

BANQUE
Demande Démarcheurs très au courant
et Garçon de bureau
SÉRIEUSES RÉFÉRENCES EXIGÉES
S'adresser au Bureau du Journal

MACHINES A TRICOTER
toutes largeurs et jauges. Prix de fabrique. Aiguilles. *Catalogue gratuit*
LAINES toutes nuances. *Echantillon gratis.* LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans NANTES.
R. C. — Nantes, 768 B.

MAISON LASVÈNES
10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS
La plus importante spécialité du Vêtement
POUR HOMMES, DAMES, JEUNES GENS & ENFANTS
DERNIÈRE SEMAINE des SOLDES d'HIVER
Nouveaux Prix — Nouveaux Rabais
SAMEDI 16 FEVRIER et jours suivants
EXPOSITION DES PREMIÈRES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS
(R. C., 912, Cahors.)

Feuilleton du « Journal du Lot » 35

INVINCIBLE CHARME

PAR

Daniel LESUEUR

VIII

— Une veille de jour de l'an, monsieur le vicomte !... Il n'y en aurait pas assez dans tout Hyères pour vos envois. Eh donc ! comment feraient les autres ? »

Mme Josse débita cette phrase dans un roulement et un redoublement sonore des « n » et des « r ». En revanche elle prononça l' « au » de « autres » comme l' « o » bref de son nom.

— « Les autres, je m'en moque ! » fit le jeune homme, en choisissant d'admirables boutons de roses rouges, qu'il plaça lui-même dans la boîte.

— « Mais vous avez déjà pris tout ce que j'avais de mieux pour vos dames de Carqueiranne, » observa la marchande. « Ah ! madame la marquise et sa demoiselle recevront demain matin des corbeilles fameuses !.. Ici, attendez, nous allons mettre des œillets. Tenez, ces panachés-là ça vaut aussi cher que les roses. Vous n'en trouveriez pas de plus beaux que les miens sur toute la côte.

— Sur toute la côte, c'est peu dire pour une Provençale, madame Josse. Mettons dans les cinq parties du monde.

— Monsieur le vicomte se moque. Je sais bien que le monde a plus de cinq parties, » dit la joviale commerçante dont les dents blanches brillèrent.

Un rire frais, léger, résonna au seuil de la boutique, tandis qu'une fine silhouette se détachait en ombre sur l'éclatante lumière de la place, au dehors.

— « Vous êtes bien savante, madame Josse, » dit une voix aussi harmonieuse que le rire, mais qui, soudain, se brisa dans un enrouement.

François de Mauclain leva les yeux avec ce regard attentif et expert dont l'homme à bonnes fortunes enveloppe toute femme digne de son examen.

Il vit une très jeune personne blonde, maladivement frêle, souple et mince, mais dont la morbidesse même offrait une séduction. Son visage, délicat sans beauté précise, rappelait le type trop connu, littérairement profané des vierges de Botticelli. La soie des cheveux plats et pâles, ainsi que l'eau à peine teintée et mystique des prunelles semblaient nées sous le pinceau du maître italien. Mais cette évocation de l'art primitif était habillée à la dernière mode du jour et de Paris. Elle portait une robe de crépon gris-cendre avec application de guipure, une courte jaquette et un grand chapeau sombre orné de pavots frissonnants. Suspendue à sa taille pliante et comme brisée, une trousse d'objets en or se balançait à ses mouvements avec un cliquetis doux qui était une élégance de plus. Pourtant l'ensemble s'indiquait sobre, d'une catégorie intéressante mais incertaine qui ne faisait préjuger ni la femme du monde, ni l'artiste, ni l'irrégulière, et tenait des trois à la fois.

— « Madame Valdret, » dit la fleuriste (et François de Mauclain tressaillit à ce nom) « n'avez-vous pas reçu ce matin votre gerbe, comme tous les jours ? »

Hélas ! elle devait grever avec d'autres fantaisies le budget restreint de l'officier pauvre, cette brassée de fleurs quotidienne dont l'inconséquente fille n'imaginait pas qu'elle pût se passer plus que d'air ou de pain.

— « Si, madame Josse, je l'ai reçue. Mais je viens vous commander un envoi pour le jour de l'an. Je désire quelque chose de tout à fait rare, ce que vous avez de mieux.

— Ah ! ce que j'ai de mieux... » répéta Mme Josse avec embarras. Et elle regarda M. de Mauclain.

Marguerite se tourna vers l'acheteur. Il y eut un silence. La jeune femme prit un air vexé.

— « C'est bien, Mme Josse. J'irai ailleurs si vos plus belles fleurs sont retenues. Je suis pourtant une bonne cliente. Enfin... Désormais ne vous donnez plus la peine de rien m'envoyer. »

Elle fit un pas pour sortir. La fleuriste se désolait. M. de Mauclain s'interposa.

— « Pardon, madame, je regretterais d'être la cause... »

Il renonçait à son droit de priorité. Que Madame veuille bien choisir. Il reculerait quelques-uns de ses envois jusqu'au lendemain.

— « Excepté les fleurs pour Carqueiranne, » ajouta-t-il avec un signe à la marchande.

Marguerite remercia gracieusement. Elle eût été navrée, assurait-elle, de s'adresser à quelqu'un d'autre que Mme Josses, qui seule savait composer des caisses ravissantes, et dont le contenu arrivait aussi frais que si on venait de le cueillir.

Tandis que l'acheteuse empilait les douzaines de roses, les premiers mimosas de la saison et les touffes de violettes, M. de Mauclain feignit de parcourir un journal. Il restait, moins pour terminer ses emplettes que pour observer cette jeune femme, que la fleuriste avait nommée Mme Valdret, et pour obtenir ensuite quelques renseignements sur elle de la bavarde commerçante.

— « Je ne vous demande pas de remplir la boîte devant moi, » dit la cliente, après un choix minutieux et muet. « Je ne voudrais pas abuser de l'obligeance de monsieur. » (Un sourire alla vers le vicomte.) « Mais j'ai confiance en vous, Mme Josse. Vous ne changerez pas mes fleurs et vous les emballerez avec soin. Donnez-moi une étiquette pour que j'écrive l'adresse. »

M. de Mauclain ne put retenir un rapide coup d'œil ; mais aussitôt il le détourna, prit l'attitude discrète et détachée d'un homme du monde. Toutefois, ce papier à en tête imprimé, cette petite main gantée qui traçait le nom du — ou de la — destinataire vers qui s'en irait avec les superbes fleurs un souvenir assurément tendre, exerçaient sur son regard une fascination d'aimant.

Sa curiosité devait être assouvie sur-le-champ et de la façon la plus inattendue.

— « Voilà, » dit l'énigmatique blonde, en posant la plume. Puis, comme heureuse de prononcer des syllabes qui lui étaient chères, elle relut tout haut : « Monsieur Jean Valdret, lieutenant au 50e chasseurs, à Etampes. »

Elle remit le papier à Mme Josse, salua M. de Mauclain qui s'était levé en s'inclinant, le remercia encore de la voix, des yeux, du sourire, et sortit.

Il demeurait pétrifié, la regardant traverser la place, petite silhouette d'élégance, de grâce fragile, dans la violente et fauve lumière. Elle ouvrit son en-cas de soie blanche, disparut dans la rue Alphonse-Denis, à l'angle du jardin public.

— « Gentille dame, n'est-ce pas ? » chanta l'accent provençal de Mme Josse. « Et qui aime tant son mari ! Mais elle semble bien délicate, toute mignonnette, la pauvre !

— Vous l'avez vu son mari ? » demanda Mauclain.

— Eh ! que oui, donc. Il est venu l'installer ici, dans la pension de famille des dames de Cantagnac. C'est moi qui la leur ai indiquée. Ils étaient descendus aux Iles-d'Or. Et ils sont entrés ensemble m'acheter des violettes. M. Valdret a fait asseoir sa dame, qui se sentait fatiguée. Quand il tournait la tête, elle le mangeait des yeux. Voyez les fleurs qu'elle lui envoie. Ah ! ils n'ont pas besoin de raconter qu'ils s'adorent, on le voit de reste. Ça doit être des nouveaux mariés. »

Dans la victoria des Ribeyran, qui le ramenait à Carqueiranne, François de Mauclain fredonnait. Il ne pouvait contenir sa joie, et souriait, remuait les lèvres en paroles indistinctes, derrière les dos impassibles du cocher et du valet de pied. Puis il se calma. Car de quelle façon utiliser sa découverte ? La délation semblait, à son esprit plein de traditions correctes, aussi hors de ses possibilités d'action que le vol.

Mais pouvait-il y avoir délation lorsqu'il s'agissait d'un fait publiquement avéré, dont nul ne semblait soucieux de garder le secret ? Jean Valdret ne donnait-il pas ouvertement son nom à celle qui se faisait passer pour sa femme ? Ne prêtait-il pas à cette imposture toutes les apparences de la vérité ? N'avait-il pas amené sa maîtresse à Hyères, comme pour braver sa famille adoptive ?

(*A suivre*)

Chemin de fer de Paris à Orléans

Trains rapides de nuit Paris, Montauban, Castres, Mazamet, Toulouse, Narbonne, Perpignan, Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu), Luchon, (Superbagnères).

Départ de Paris-Quai d'Orsay 18 h. 50 jusqu'au 17 février 1924. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay 10 h. 50 jusqu'au 18 février 1924.

Voitures directes 1re et 2e cl. Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et Paris-Luchon (Superbagnères).

Wagons-Lits entre Paris et Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et entre Paris et Luchon (Superbagnères).

Wagons-Restaurant Paris-Vierzon et Toulouse-Villefranche-Vernet-les-Bains.

Voiture directe 1re et 2e cl. avec compartiment-couchettes en 1re cl. de Paris à Mazamet.

ALLER. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50. — Arrivée à Mazamet à 11 h. 32, à Villefranche-Vernet-les-Bains à 10 h. 17, à Font-Romeu à 11 h. 56, à Luchon (Superbagnères) à 9 h. 11.

RETOUR. — Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h., de Font-Romeu à 17 h. 21, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 54, de Mazamet à 17 h. 05. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h 50.

SAVON BLANC

de ménage, « **LE PAVOT** », postal 10 kgs brut 22 fr. franco. **Savonnerie LOISEL** MARSEILLE. Chèque postal 72-54.

(Reg. Com. Marseille, 44-42)

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

ETUDE

DE

Maître LESCALE.

NOTAIRE A CAHORS

VENTE

d'un

Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître LESCALE, notaire à Cahors, le vingt-neuf janvier mil neuf cent vingt-quatre, Monsieur Adolphe SÉGUÉLA, négociant à Cahors, et ses deux fils, Messieurs Pierre SÉGUÉLA et Jean SÉGUÉLA, ont vendu à Monsieur Pierre FÉNELON et Madame Léonie LASFARGUES, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, le fonds de commerce de « Fabrication, Achat et Vente de Cierges, Bougies et dérivés », exploité à Cahors, rue Nationale, numéro 3, par Monsieur SÉGUÉLA, père.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude dudit Maître LESCALE, dans les dix jours, au plus tard, de la présente insertion.

Pour deuxième insertion :

L. LESCALE.

TRICOT A LA MAIN

Bonneterie pour Dames et Enfants

Mme Ve DEMARS

69, boulevard Gambetta

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

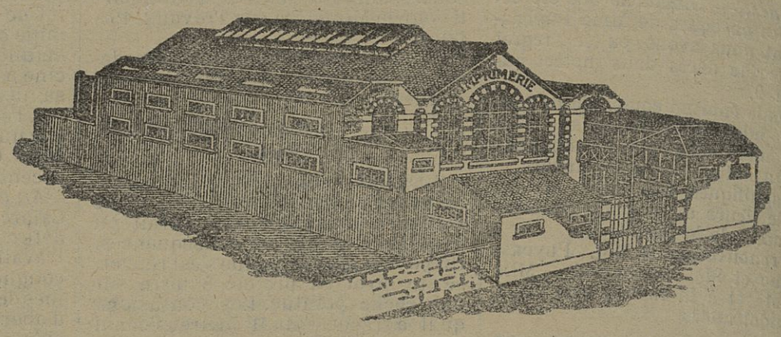

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
— Sept-Ponts	17 15
— Le Montat	17 25
— Embr. Terry	17 30
— Granéjouls	17 35
— L'hospitalet	17 40
— Pern	17 50
— Boyer	18 00
— Malmousque	18 10
— Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard

Départ de Castelnau	18 30
— Thézels (embr.)	18 40
— St-Aureil	18 50
— Sauveterre (embr.)	19 »
— Molières-Saux (dº)	19 10
— Saux	19 25
— Trijouls (embr.)	19 30
— Cazellac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20 »

Nota. — Du 1er Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau à 18 h.

Ligne de Cazès-Mondenard-Castelnau

Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
— Cazillac	6 45
— Tréjouls	6 50
— Saux	7 »
— Molières-Saux (r.)	7 20
— Sauveterre	7 30
— St-Aureil	7 45
— Thezals	7 50
Arrivée à Castelnau	8 »

Ligne de Castelnau-Cahors

Départ de Castelnau	8 00
— Vitarelles	8 15
— Malmousque	8 25
— Boyer	8 30
— Pern	8 40
— Lhospitalet	8 45
— Granéjouls	8 50
— Embr. Terry	8 55
— Le Montat	9 00
— Sept-Pons	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Nota. — Du 1er Novembre au 31 Mars, le départ de Cazes-Mondenard aura lieu à 7 h. et de Castelnau à 8 h. 30.

Ligne de Molières à Castelnau

Dép. de Molières	»	15 »
— La Briq.	»	15 10
— St-Privat	»	15 20
— Mombel	»	15 30
— Divillac	»	15 35
— Russac	»	15 40
Ar. à Castelnau	»	15 50

Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare

Dépt. de Castelnau	6 30	16 10
— Flaugnac	6 40	16 20
— Caniez	6 45	16 30
— St-P.-Lab.	6 55	16 35
— Rescouf	7 05	16 45
— Fontanes	7 15	16 55
Ar. Lalbenque	7 30	17 10

Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau

Dép. Lalb. (g.)	8 15	18 30
— Fontanes	8 25	18 40
— Rescouf	8 35	18 50
— St-P.-Lab.	8 45	19 »
— Caniez	8 50	19 5
— Flaugnac	9	19 15
Arrivée Castelnau	9 15	19 30

Ligne de Castelnau à Molières

Départ de Castelnau	9 30
— Russac	9 40
— Divillac	9 45
— Mombel	9 55
— St-Privat	10 5
— La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15

Service supplémentaire les jours de foire à Castelnau

Départ de Cahors	8 »
— Sept-Ponts	8 15
— Le Montat	8 25
— Terry	8 30
— Granéjouls	8 35
— L'Hospitalet	8 40
— Pern	8 50
— Boyer	9 »
— Malmousque	9 10
Départ de Vitarelles	9 20
Arrivée à Castelnau	9 30
Départ de Castelnau	16 30
— Vitarelles	16 45
— Malmousque	16 55
— Boyer	17 »
— Pern	17 10
— L'Hospitalet	17 15
— Granéjouls	17 20
— Terry	17 25
— Le Montat	17 30
— Sept-Ponts	17 45
Arrivée à Cahors	18 »

Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes

Départ de Cahors	16 00
— Embr. r. Natl	16 10
Départ de Labast.-Marnhac	16 35
— Lascabanes	16 50
— Quatre-Routes	17 00
— Saint-Cyprien	17 05
— St-Laurent (M.)	17 15
— Montlauzun	17 20
— Les Granges	17 25
— St-Fort	17 30
— Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18 »

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac a 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac.

Ligne de Lauzerte à Cahors par Lascabanes

Départ de Lauzerte	9 15
— Auléry	9 35
— St-Fort	9 45
— Les Granges	9 50
— Montlau. (em.)	10 »
— St-Laurt.-Lol.	10 10
— St-Cyprien	10 20
— Quatre-Routes	10 25
— Lascabanes	10 30
— Labast.-Marnhac	11 »
— Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30

Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte

Dép. Cahors	6 45	17 15
— Em. r. nat.	6 55	17 25
— Em r. Tresp.	7 10	17 40
— Le Cluzel	7 15	17 45
— Villesèque	7 25	17 55
— St-Martial	7 30	18 05
— St-Pant	7 35	18 15
— Bagat	7 40	18 20
— St-Daunès	7 50	18 30
— Montcuq	8 5	18 45
— Ste-Croix	8 15	»
— Lebreil	8 20	»
— Caminel	8 25	»
— Ste-Juliette	8 30	»
— Bouloc	8 35	»
— Auléry	8 45	»
Arr. Lauzerte	9 »	»

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 8 h. 45 et repartant pour cette localité à 9 h. 5.

Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors

Dép. Lauzerte		18 5
— Auléry (embr.)		18 10
— Bouloc (dº)		18 20
— Ste-Juliette (dº)		18 25
— Caminel (dº)		18 30
— Lebreil (dº)		18 35
— Ste-Croix (dº)		18 40
— Montcuq	7 »	18 45
— St-Daunès	7 10	18 50
— Bagat	7 20	18 55
— St-Pant	7 25	19 »
— St-Martial	7 35	19 5
— Villesèque	7 50	19 10
— Le Cluzel	8 05	19 20
— Em. Tresp.	8 10	19 30
— Emb. r. nat.	8 20	19 40
Arr. Cahors	8 30	20 5

Ligne de Montcuq-Libos

Départ de Libos (gare)	8 05
— Fumel	8 15
— Montayral	8 25
— Mauroux	8 45
— Lacapelle-Cab.	9 »
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15
Départ de Puy-l'Evêque	9 40
— Floressas	10 05
— Sérignac	10 10
— St-Matré	10 30
— Belmontet	10 45
Arrivée à Montcuq	11 10

Ligne de Libos-Montcuq

Départ de Montcuq	13 30
— Belmontet	13 55
— St-Matré	14 15
Départ de Sérignac	14 30
Arrivée à Puy-l'Evêque	14 50
Départ de Puy-l'Evêque	15 20
— Lacapelle-Cab.	15 40
— Mauroux	15 55
— Montayral	16 15
— Fumel	16 30
Arrivée à Libos	16 45

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
— Rossignol	17 10
— Le Peuplier	17 25
— Concots	17 40
— Escamps	17 55
— Bach	18 15
— Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 »

Ligne de Concots à Limogne

Départ de Concots	16 »
Arrivée à Limogne	16 25

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ Limogne	7 40	16 30
Cénevières	8	16 50
Arrivée St-Martin	8 10	17 »

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ St-Martin	9 20	20 10
Cénevières	9 30	20 15
Arrivée à Limogne	10 »	20 50

Ligne de Limogne à Concots

Départ de Limogne	10 5
Arrivée à Concots	10 35

Ligne de Limogne à Cahors

Départ de Limogne	7 00
— Varaire	7 15
— Bach	7 30
— Escamps	7 45
— Concots	8 15
— Le Peuplier	8 25
— Rossignol	8 40
— Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Labastide à Cahors

Départ de Labastide-Murat	8 35
— Soulomès	8 45
— Caniac (poteau)	8 50
— Saint-Cernin	8 55
— Lauzès	9 10
— Vers	9 40
— Savanac	9 50
— Lamadeleine	10 00
— Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Ligne de Cahors à Labastide

Départ de Cahors	16 15
— Larroque	16 25
— Lamadeleine	16 30
— Savanac	16 35
— Vers	16 40
— Lauzès	17 30
— Saint-Cernin	17 50
— Caniac (poteau)	18 00
— Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de St-Céré à St-Projet

Départ de Saint-Céré	4 30
— St-Jean	4 35
— St-Médard	4 40
— Bagou	4 50
— Boutel	5 »
— Mayrinhac	5 10
— Le Pontet	5 15
— Lapergue	5 25
— Gramat	5 50
— Péchaut	6 15
— Le Bastit	6 20
— Carlucet (embr.)	6 25
— E. de Fontanes	6 30
— Goudou	6 40
Arrivée à Labastide	6 50
Départ de Labastide	7 30
— Montfaucon	7 40
— Séniergues	7 45
— Carr. de Ginouillac	7 50
— Peyrebrune	8 »
— St-Projet	8 10

Ligne de St-Projet à St-Céré

Départ de St-Projet	16 40
— Peyrebrune	16 45
— Carr. de Ginouillac	16 50
— Séniergues	16 55
— Montfaucon	17 10
Arrivée à Labastide	17 30
Départ de Labastide	18 40
— Goudou	18 45
— E. de Fontanes	18 50
— Carlucet (embr.)	18 55
— Le Bastit	19 5
— Péchaut	19 10
— Gramat	A. 19 30 / D. 20 25
— Lapergue	20 40
— Le Pontet	20 50
— Mayrinhac	20 55
— Boutel	21 05
— Bagou (Croix)	21 15
— St-Médard (dº)	21 25
— St-Jean (dº)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50

Ligne Figeac-Saint-Céré

Départ de Figeac	16 00
— Planioles	16 15
Départ de Camburat	16 25
— Fons	16 40
— Issepts	16 55
— Le Bourg	17 15
— Lacapelle	17 30
— Anglars	17 40
— Aynac	17 20
— La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00

Ligne de Saint-Céré à Figeac

Départ de St-Céré	7 15
— La Gineste	7 30
— Aynac	7 50
— Anglars	8 20
— Lacapelle	8 30
— Le Bourg	8 50
— Yssepts	9 05
— Fons	9 20
— Camburat	9 30
— Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00

Ligne de Bagnac à Saint-Céré

Départ de Bagnac	20 »
— La Curade	20 25
— Le Mazers	20 35
— Terres-Rouges	20 45
— Le Sers	20 55
— Croix de Malte	21 05
— Le Dental	21 15
Arrivée à Latronquière	21 35
Départ de Latronquière (cor.)	10 35
— Sénaillac (cor.)	11 10
— Vaquié	11 15
— La Madeleine	11 25
— Sousceyrac (cor.)	11 45
— Alzac	11 55
— Le Faugas	12 05
— Rougié	12 15
— Frayssinhes	12 25
— Siramond	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40

Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)

Départ de St-Céré	15 45
— Siramond	15 50
— Frayssinhes (cor.)	16 05
— Rougié	16 20
— Le Faugas	16 30
— Alzac	16 40
— Sousceyrac (cor.)	16 55
— La Madeleine	17 15
— Vaquié	17 20
— Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
— Le Dental	10 05
— Croix de Malte	10 10
— Le Sers (cor.)	10 20
— Terres-Rouges	10 30
— Le Mazers	10 40
— La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20

(1) L'autobus St-Céré-Bagnac s'arrête le soir à Latronquière pour n'en repartir que le lendemain matin.

Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat

Départ de Lacapelle	5 30
— Le Bourg	5 40
Arrivée à Assier	6 »
Départ d'Assier	7 »
— Livernon	8 10
— Grèzes	8 25
— Espédaillac	8 40
— Quissac	8 55
— Cornouiller	9 05
— Fontanes	9 15
— Goudou	9 30
Arrivée à Labastide	9 40

Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival

Départ de Labastide	16 15
— Goudou	16 20
— Fontanes	16 40
— Cornouiller	16 55
— Quissac	17 05
— Espédaillac	17 15
— Grèzes	17 25
— Livernon	17 35
Arrivée à Assier	17 45
Départ d'Assier	19 20
— Le Bourg	19 40
Arrivée à Lacapelle	19 50

Ligne de Figeac à Caussade

Départ de Figeac	16 30
— Faycelles	16 50
— Béduer	17 10
— Gréalou	17 30
— Cajarc	18 10
— Gaillac	18 25
— Saint-Jean-de-Laur	18 40
— Promilhanes	19 »
— Limogne	19 10
— Varaire	19 25
— Bach	19 40
— Vaylats	19 50
— Belmont (près Lal.)	20 10
— Puylaroque	20 20
Arrivée à Caussade	20 45

Ligne de Caussade à Figeac

Départ de Caussade	7 15
— Puylaroque	7 40
— Belmont (près Lal.)	7 50
— Vaylats	8 10
— Bach	8 20
— Varaire	8 35
— Limogne	8 50
— Promilhanes	9 »
— Saint-Jean-de-Laur	9 20
— Gaillac	9 35
— Cajarc	9 50
— Gréalou	10 25
— Béduer	10 50
— Faycelles	11 10
Arrivée à Figeac	11 30

Ligne de Figeac à Latronquière

Départ de Figeac	7 45
— Planioles	8 00
— Plan de Planioles	8 05
— Doullan	8 20
— Cardaillac (cor.)	8 40
— Prentegarde	8 55
— Lascombelles	9 10
— Ste-Colombe	9 15
— Rauqueyroux (cor.)	9 25
— Lavitarelle	9 35
— Richour	9 45
— St-Méd.-Nicourley	9 55
— Laveyssière-Gorses	10 20
— Lacayolle	10 25
Arrivée à Latronquière (cor.)	10 45

Ligne de Latronquière à Figeac

Départ de Latronquière	18 00
— Lacayolle	18 15
— Laveyssière-Gorses	18 35
— St-Médard	18 55
— Richour	19 05
— Lavitarelle (cor.)	19 15
— Rauqueyrour (cor.)	19 25
— Ste-Colombe	19 35
— Prentegarde	19 50
— Cardaillac	20 10
— Doullan	20 20
— Plan de Planioles	20 25
— Planioles	20 30
Arrivée de Figeac (cor.)	20 45

Ligne de Conduché-Vallée du Célé

Départ de Figeac	17 »
— Ceint-d'Eau	17 10
— Drauzou	17 15
— Camboulit	17 20
— Boussac	17 30
— Corn	17 40
— Ste-Eulalie	17 50
— Espagnac	18 »
— Brengues	18 10
— St-Sulpice	18 30
— Marcilhac	18 40
— Monteil	18 50
— Sauliac	19 05
— Cabrerets	19 30
Arrivée à Conduché	19 45

Ligne Vallée du Célé-Conduché

Départ de Conduché	8 50
— Cabrerets	9 00
— Sauliac	9 20
— Monteil	9 30
— Marcilhac	9 40
Départ de St-Supice	9 50
— Brengues	10 10
— Espagnac	10 20
— Ste-Eulalie	10 30
— Corn	10 40
— Boussac	10 50
— Camboulit	11 »
Départ de Drauzou	11 05
— Ceint d'Eau	11 10
Arrivée à Figeac	11 20

Ligne Cahors-Gourdon, par Cazals

Départ de Cahors	16 00
— Mercuès	16 30
— Espère	16 40
— Crayssac	17 »
— Rostassac	17 20
— Pontcirq	17 30
— Canourgnes	17 40
— Goujounac	17 55
— Frayssinet	18 05
— Montcléra	18 30
— Cazals	18 50
— Salviac	19 05
— Pont Carral	19 20
Arrivée à Gourdon	20 15

Ligne Gourdon-Cahors par Cazals

Départ de Gourdon	6 30
— Pont Carral	7 05
— Salviac	7 25
— Montcléra	8 »
— Frayssinet	8 25
— Goujounac	8 40
— Pontcirq	9 20
— Rostassac	9 30
— Crayssac	9 55
— Espère	10 10
— Mercuès	10 20
Arrivée à Cahors	10 45

Ligne de Gourdon-Labastide-Murat

Départ de Gourdon (Poste) (1)	6 00
— Curebourset	6 25
— Concorès	6 45
— Saint-Germain	7 00
— Saint-Chamarand	7 10
— Fraissinet	7 25
— Pont de Vaillac	7 40
— Montfaucon	7 55
Arrivée à Labastide-Murat	8 20

(1) En cas de retard de l'express venant de Paris l'autobus ne part qu'à 6 h. 15, mais il n'attend pas au delà de cette limite.

Ligne de Labastide-Murat-Gourdon

Départ de Labastide-Murat	18 45
— Montfaucon	19 45
— Pont de Vaillac	19 15
— Pont de Rhodes	19 30
— Saint-Chamarand	19 50
— Saint-Germain	20 10
— Concorès	20 25
— Curebourset	20 35
Arrivée à Gourdon	21 00

Ligne de Gourdon à Souillac par Payrac

Départ de Souillac (gare)	6 30
Départ de Souillac (ville)	6 40
Passage à Lanzac	6 50
— Embr. Nadaillac	7 10
— Le Treil	7 20
— Carrière	7 25
Arrivée à Payrac	7 30
Départ de Payrac	7 40
Passage Embr. Rte Payrac	7 45
— La Séguinie	7 50
— Embr. Rte Laval	7 55
— Embr. Reilhaguet	8 »
— Embr. Gramat	8 05
— St-Projet	8 15
— Le Vigan	8 25
Arrivée à Gourdon	8 40

Ligne de Souillac à Gourdon par Payrac

Départ de Gourdon (gare)	16 15
Passage au Vigan	16 25
— St-Projet	16 35
— Embr. Rte Gramat	16 45
— Embr. Reilhaguet	16 50
— Embr. Laval	16 55
— Embr. La Séguinie	17 »
— Embr. Rte Payrac	17 05
Arrivée à Payrac	17 10
Départ de Payrac	17 20
Passage à Carrière	17 25
— Le Treil	17 30
— Rte Nadaillac	17 40
— Lanzac	17 55
Arrivée à Souillac (ville)	18 05
Arrivée à Souillac (gare)	18 15